



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Service Eau et Biodiversité

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION
ET/OU DE PRÉLÈVEMENT DE GIBIER
DANS LE MILIEU NATUREL**

La demande d'autorisation **complétée lisiblement** est à adresser à la DDT du département du lieu de lâcher pour une introduction dans le milieu naturel et à la DDT du département du lieu de capture pour un prélèvement dans le milieu naturel.

Références : article L.424-11 du code de l'environnement, arrêté du 7 juillet 2006 portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée

Identification du demandeur

Je soussigné (NOM – Prénom) :

Adresse :

Code Postal/ Commune :

Téléphone :

Courriel :

Agissant en qualité de : (cocher la case correspondante)

- Responsable de l'élevage d'origine
- Propriétaire ou responsable du parc d'agrément (préciser) d'origine de destination
- Propriétaire ou détenteur du droit de chasse du lieu (préciser) de prélèvement d'introduction
- Autre (préciser.....)

Sollicite l'autorisation de (cocher la case correspondante)

- prélever dans le milieu naturel introduire dans le milieu naturel
- prélever et introduire dans le milieu naturel d'un même département.

NB: en cas de prélèvement dans un département autre que celui de l'introduction, merci de joindre l'autorisation de prélèvement validée par la DDT compétente.

les animaux suivants (espèce(s) et nombre d'animaux de chaque espèce)

	Sanglier	Chevreuil	Daim	Cerf élaphe	Lapin de garenne	Autres (préciser)
Nombre						
Sexe						

Pour les sangliers :

- Animaux caryotypés ou issus de caryotypés : oui non
- Animaux issus d'un élevage déclaré : - indemne de la maladie d'Aujeszki : oui non
- indemne de la peste porcine classique et africaine : oui non

Finalité de la reprise et/ou du lâcher (cocher la case correspondante)

- Réintroduction de gibier de tir ou repeuplement ou agrément en milieu naturel clos
- Renforcement de la population de l'espèce en milieu ouvert
- Autre objectif (dans ce cas, préciser :

Direction départementale des Territoires – 20 rue de la Providence BP 80523 – 86020 POITIERS cedex

Téléphone : 05 49 03 13 00 – Courriel : ddt@vienne.gouv.fr

Jours et horaires d'ouverture : 9 h -12 h et 13 h 30 - 16 h 30 / 16 h le vendredi

Provenance des animaux : (cocher la case correspondante)

Élevage agréé n° Capture dans le milieu naturel clos Capture dans le milieu ouvert

Adresse du lieu de provenance :	
(NOM – Prénom) du responsable :	
Adresse :	
Code Postal/ Commune :	/
Téléphone :	
Courriel :	@

Destination géographique des animaux :(cocher la case correspondante)

Rappel : Le transport, la vente, la mise en vente, la détention pour la vente et l'achat des animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée ou des animaux licitement tués à la chasse sont : Interdits pour les sangliers vivants, sauf pour les établissements professionnels de chasse à caractère commercial en terrain clos, mentionnés au II de l'article L.424-3 du code de l'environnement.

Pour les lâchers de lapins de garenne, un extrait de carte (format IGN au 1/25000) indiquant la localisation des lieux de lâcher doit être joint à votre demande ainsi qu'une description précise des garennes artificielles mises en place et de l'affectation des terrains environnants

Milieu naturel ouvert

Milieu naturel clos reconnu par la Direction Départementale des Territoires (préciser son statut en cochant la case correspondante et préciser sa surface)

Parc d'élevage agréé ou d'agrément Surface totale : dont surface boisée :

Clos cynégétique Surface totale : dont surface boisée :

Enclos cynégétique Surface totale : dont surface boisée :

Établissement professionnel de chasse à caractère commercial Surface totale : dont surface boisée :
n°

Adresse du lieu de destination :

Code Postal : Commune :

(NOM – Prénom) du propriétaire du lieu de destination :	
Adresse :	
Code Postal/ Commune :	/
Téléphone :	
Courriel :	@

Modalités techniques de l'opération et engins employés :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Date d'agrément :

NB: le transport doit s'effectuer dans des véhicules agréés pour le grand gibier concerné, le véhicule et le chauffeur doivent avoir reçu l'agrément délivré par les services de la DDPP de leur département.

